



Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 27 mai 2024 -

Madame le Maire Carole SAGUET ouvre la séance à 18h30.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Régine BROCHIER (pouvoir donné à Monsieur Thierry DONRAULT) et Madame Mélanie CAUVIN (pouvoir donné à Madame Carole SAGUET), Hervé ARNOULD, excusé.

L'ordre est le suivant :

- Révision des loyers des logements communaux ;
- Création de poste d'Agent de Maîtrise ;
- Dérogation scolaire semaine à 4 jours ;
- Dissolution AFI Recy / Saint Martin sur le Pré ;
- Décision modificative ;
- Répartition du capital social SPL-Xdemat.
- Questions diverses.

Révision des loyers des logements communaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une revalorisation de loyer pour les logements des 4 et 6 rue des Tournelles.

Il est rappelé que la révision de ces loyers est basée sur l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte à l'unanimité de la revalorisation des loyers qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2024 pour le logement 6 rue des Tournelles et au 1^{er} août 2024 pour le logement au 4 rue des Tournelles.

Création de poste d'Agent de Maîtrise

Madame le Maire explique aux conseillers qu'un agent a passé avec réussite le concours d'Agent de Maîtrise. Afin de pouvoir le nommer, il convient de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ouvrir un poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} juin 2024.

Dérogation scolaire semaine à 4 jours

Madame le Maire explique que, depuis la rentrée des classes de 2014, les horaires de toutes les écoles du département de la Marne s'inscrivent dans le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire fixé par le code de l'Éducation.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques a élargi les possibilités de dérogation et a permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées, sans obligation de répartir les enseignements sur cinq matinées et quatre après-midis.

L'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles est arrêtée pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions du code de l'éducation.

Oui l'exposé qui précède, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de maintenir l'OTS actuelle sur huit demi-journées par semaine réparties sur quatre jours à compter de la prochaine rentrée des classes 2024-2025.

Dissolution AFI Recy / Saint Martin sur le Pré

Madame le Maire explique que l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004, et notamment son article 40, prévoit qu'une absence d'activité réelle depuis plus de trois ans en rapport avec leur objet permet une dissolution d'office.

Il est précisé que l'Association Foncière Intercommunal de Recy / Saint Martin sur le Pré n'exerce plus aucune activité depuis plus de trois ans, et qu'il y a lieu de la dissoudre.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter l'incorporation des biens dans le patrimoine privé de la Commune ainsi que la reprise de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'Association Foncière Intercommunale de Recy / Saint Martin sur le Pré.

Décision modificative

Madame le Maire indique que des modifications doivent être apportées au budget.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une décision modificative pour le budget M57 de la commune, et plus précisément :

Section investissement : Dépenses

- Compte **231** : Immobilisations corporelles en cours - 10 000 €
- Compte **2111** : Terrains nus + 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée par Madame le Maire.

Répartition du capital social SPL-Xdemat.

Madame le Maire explique que, comme chaque année, il y a lieu d'approuver la répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions.

Répartition approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Point travaux

La réception des travaux de la cantine scolaire a été réalisée. Quelques réserves ont été relevées et devraient être traitées rapidement.

Les travaux rue de Châlons touchent à leur fin. La reprise des enrobés a démarré.

Des travaux d'aménagement de la voirie et des trottoirs vont être prochainement réalisés rue Louis LANDRAIN.

La pose du sol souple sous l'agrès dit « Araignée », aux abords de la Salle des Sports Pierre ARNOULD, a été réalisée en lieu et place des cailloux.

Le mur qui longe la Salle des Fêtes Maurice SIMON vient d'être recouvert d'un enduit.

Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la cantine scolaire vont débuter et devraient durer quelques semaines.

Il est demandé la création d'un passage piéton PMR rue Marcel JESSON afin de permettre le passage de fauteuil entre la rue Marcel JESSON vers les terrains de tennis.

Une étude va être menée pour la réalisation des travaux.

Élections Européennes

Il est demandé aux conseillers présents le 9 juin prochain de tenir le bureau de vote pour les élections européennes une partie de la journée.

Étude du coût de l'éclairage public.

Madame Françoise BERTRAND BOCKSTAL rapporte l'évolution du coût de l'éclairage public depuis qu'il a été décidé de l'éteindre la nuit en octobre 2022.

Force est de constater que malgré la forte hausse du prix de l'électricité, le coût pour la commune a été maîtrisé grâce à l'extinction des candélabres une partie de la nuit.

Remise des calculatrices

La traditionnelle remise des calculatrices aux élèves de CM2 aura lieu le 24 juin à 15h00 en Mairie. S'en suivra la visite de la nouvelle cantine.

Personnel communal

Madame le Maire annonce à l'assemblée le départ d'une ATSEM pour raison médicale. Un recrutement va être lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

À Recy, le 27 mai 2024.

Le Maire,
Carole SAGUET